



MOUVEMENT NATIONAL À GESTION DECONCENTRÉE
DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION
ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

PHASE INTRA-ACADÉMIQUE / RENTREE 2023

**DOSSIER DE DEMANDE DE MUTATION POUR
SITUATION DE HANDICAP / RAISON MÉDICALE GRAVE**

Dossier à retourner au service de médecine de prévention
le jeudi 30 mars 2023 au plus tard à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie Nancy-Metz
Service de médecine de prévention
9 rue des Brice
Rond-Point Marguerite de Lorraine
54035 NANCY Cedex

PERSONNEL CONCERNÉ : **Mme M.** (Entourer la mention utile)

NOM D'USAGE :

NOM DE NAISSANCE :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE :

GRADE : DISCIPLINE :

- Stagiaire Titulaire d'un poste fixe
 Titulaire exerçant des fonctions de remplacement Sortie du dispositif « postes adaptés »
 Autre situation (ex : affectation à titre provisoire)

AFFECTATION ACTUELLE : MODALITÉ :
..... Définitive
..... Provisoire

ADRESSE PERSONNELLE :
.....

N° DE TÉLÉPHONE : (pour prise de contact par le médecin)
.....

SITUATION FAMILIALE :
.....

PROFESSION DU CONJOINT :
.....

LIEU D'EXERCICE DU CONJOINT :
.....

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE DE – DE 20 ANS au 31.08.2023 EN SITUATION DE HANDICAP
.....

LA RAISON MÉDICALE INVOQUÉE CONCERNE l'intéressé(e) son enfant son conjoint autre situation (à préciser)

ÉTAT DES CONGÉS DE MALADIE DE L'ANNÉE EN COURS :

.....

.....

ÊTES-VOUS BÉNÉFICIAIRE DE LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH)Vous-même OUI (1) NON EN COURS Votre conjoint OUI (1) NON EN COURS Votre enfant a-t-il un dossier MDPH OUI (1) NON EN COURS

(1) joindre la pièce justificative

VOEUX D'AFFECTATION :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Attention : les vœux doivent être exprimés comme indiqué au point 3.3 du guide des mutations

AVIS SERVICE DE MÉDECINE DE PREVENTION	
PRIORITAIRE	<input type="checkbox"/>
NON PRIORITAIRE	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Affectation sur poste précis :	
Observation(s) :	

À Nancy, le

Signature des médecins du travail :

Demandes formulées AU TITRE DU HANDICAP / SITUATION MÉDICALE GRAVE

Les demandes d'examen de dossier concernent les personnels titulaires bénéficiaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou gravement malade ainsi que les personnels atteints d'une maladie grave et non connus de la MDPH.

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces à fournir pour constituer un dossier médical :

- la pièce attestant que vous, ou votre conjoint, entrez dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi
- une lettre motivant votre demande de mutation intra-académique
- la fiche ci-jointe dûment renseignée
- tous les justificatifs médicaux attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée, l'agent lui-même, son conjoint ou son enfant
- un ou des certificat(s) médical(aux) détaillé(s) et récent(s) justifiant la demande de mutation et placé(s) sous pli confidentiel indiquant :
 - le(s) nom(s) de(s) pathologie(s) en cause
 - la date de début de la maladie
 - les traitements en cours (et la date d'arrêt éventuel)
 - la surveillance en cours et future (contenu et rythme des consultations).
- s'agissant d'un enfant reconnu handicapé, la notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- s'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Dans tous les cas, outre la constitution de ce dossier médical, vous devez formuler votre demande de mutation sur le plan administratif dans les délais impartis.

Réf. :

- **BOEN n°40 du 27 octobre 2022** relatif au mouvement national à gestion déconcentrée des enseignants du second degré, des personnels d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale – rentrée 2023.

- **Les guides des mutations 2023** – mouvement intra-académique des personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

Nous vous remercions d'adresser votre dossier médical **au plus tard le jeudi 30 mars 2023**, par courrier à

Rectorat de l'académie Nancy-Metz
Service de médecine de prévention

9 rue des Brice
Rond-Point Marguerite de Lorraine
54035 NANCY Cedex

En effet le calendrier des différents groupes de travail rend difficile l'examen de votre dossier après cette date.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

SECRETARIAT DU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION

Mme Viviane Fatah

03.83.86.20.72

ce.medecine-prevention@ac-nancy-metz.fr